



Adhésion 2018

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Adresse mail

Je calcule ma cotisation

Temps partiel : cotisation de base au prorata du temps travaillé

Cotisation de base€

Majoration€

TOTAL€

1ère adhésion 90€

Votre situation administrative (entourer)

P.E. P.E Hors-cl Instit. Retraité

Adjoint Directeur Tit. Remp. AVS

Autre :

Échelon : depuis le/...../.....

Temps partiel : %

Votre école / établissement d'exercice

Ecole

Commune

J'adhère au SNUDI-FO 65, le/...../..... Signature :

Le SNUDI-FO 65 syndiquant en année civile, tu es syndiqué(e) jusqu'au 31/12/2018.

► Paiement par chèque(s) :

- A l'ordre du SNUDI-FO 65.
- Paiement en plusieurs chèques possible : autant que de mois non encore commencés en 2018.
- Encaissements en 2018, vers fins de mois (inscrire mois d'encaissement au dos des chèques).

► Bulletin et règlement à renvoyer à :

SNUDI-FO 65

12 rue du Dr Jean Lansac

BP 11024

65010 TARBES Cedex



GRILLE DES COTISATIONS

Éch.	Instituteurs	PE Classe Normale	PE Hors Classe
1		136	
2		151	205
3		154	217
4		157	235
5		163	247
6		166	259
7	145	175	
8	151	184	
9	157	196	
10	166	208	
11	178	220	

1ère adhésion : 90 €

Vos avantages :

- Adhérer au **1er syndicat** de la Fonction Publique de l'État
- Sortir de l'isolement
- Bénéficier d'une assurance professionnelle comprise dans l'adhésion
- Être membre d'une association de consommateurs, l'**AFOC**
- Être conseillé et défendu en priorité
- Rester informé en recevant les publications du syndicat

Majorations

- Directeur 1 classe : + 3 €
- Directeur 2-4 classes, CPC, Adj ULIS : + 9 €
- Directeur 5-9 classes : + 12 €
- Directeur 10 classes et +, Dir SEGPA : + 15 €

Cotisations uniques

AVS - AAD **39€**
Retraités : **98€**